

Le plébiscite des 20 et 21 décembre 1851 en Creuse

Coup d'Etat du 2 décembre 1851 :
qu'en pensent les électeurs creusois ?

Le coup d'Etat du 2 décembre 1851

Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République française depuis trois ans, conserve le pouvoir par la force à quelques mois de la fin de son mandat. Dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre 1851, les points stratégiques parisiens sont occupés par la troupe. Les chefs des oppositions républicaine et monarchiste sont arrêtés, dont le député de la Creuse Martin Nadaud. Les imprimeries étant occupées, seuls les journaux bonapartistes peuvent continuer à paraître. Dès l'aube, Louis-Napoléon Bonaparte fait placarder sur les murs de la capitale une proclamation à l'armée ainsi qu'un appel au peuple annonçant le rétablissement du suffrage universel masculin. Les électeurs sont appelés les 20 et 21 décembre 1851 à s'exprimer sur le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte.



Cavaliers dans les rues de Paris, le 2 décembre 1851.
(*The Illustrated London News*, 13 décembre 1851).



Martin Nadaud
Arch. dép. Creuse 3BIB 6004

Dans le département de la Creuse, les actes de quelques récalcitrants au coup de force ne représentent aucune résistance organisée. Les républicains se raccrochent à la légalité constitutionnelle, à laquelle les bonapartistes opposent le suffrage universel masculin ; après le rétablissement de celui-ci, les Français sont appelés à se prononcer sur le coup de force. L'année suivante, par un nouveau plébiscite, Louis-Napoléon devient Napoléon III. Le Second Empire vient de naître.

DEPARTEMENT DE LA CREUSE.

Exécution du décret du 4 décembre 1851.

Convocation des Electeurs.

Le Citoyen
Electeur à
Commune de

se rendra au chef-lieu de sa commune, pour y déposer son vote. Le scrutin restera ouvert le 20 et le 21 décembre 1851.

Le Maire,

Arch. dép. Creuse 3M 121

Département
 de
LA CREUSE.
 comme
 ARRONDISSEMENT
 d
 —
 CANTON
 d
 —
 COMMUNE
 d

République Française.

VOTE GÉNÉRAL,
 LES 20 ET 21 DÉCEMBRE 1851.

Par Bulletin individuel et secret, par OUI ou par NON, pour l'adoption ou le rejet du plébiscite du Président de la République, ainsi conçu :

« Le Peuple Français veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon BONAPARTE et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour faire une Constitution sur les bases proposées dans sa proclamation du 2 décembre 1851. »

L'an mil huit cent cinquante-un, le samedi 20 décembre, à sept heures 1/2 du matin, en exécution des décrets de M. le Président de la République en date des 2 et 4 décembre présent mois, et de l'arrêté du Préfet de la Creuse, en date du 10 du même mois, qui convoquent les électeurs de la commune d _____, au chef-lieu de ladite commune, pour manifester leur vote.

(1) Nom du Président et sa qualité.
 Nous (1)

(2) Indiquer le local.
 Nous sommes rendu (2) _____ lieu indiqué pour la réunion des électeurs de la commune d _____ où étant nous avons déposé sur le bureau :

- 1° Les proclamations du Président de la République au peuple Français et à l'armée en date du 2 décembre 1851 ;
- 2° Le décret de M. le Président de la République en date du 2 décembre 1851, et celui du 4 décembre modifiant le premier ;
- 3° L'instruction ministérielle du 7 décembre 1851 relative à l'exécution du décret du 4 décembre sur la convocation des électeurs et sur le mode suivant lequel les votes seront reçus ;
- 4° La proclamation du Président de la République au peuple Français en date du 8 décembre 1851 ;
- 5° L'arrêté du Préfet de la Creuse en date du 10 décembre présent mois, relatif au scrutin des 20 et 21 décembre 1851 inséré au Recueil des actes administratifs ;
- 6° L'instruction ministérielle du 11 décembre rappelant que le vote doit avoir lieu à la commune ;

Modèle de procès-verbal, Arch. dép. Creuse 3M 121

Etat comparatif des votes émis dans le département de la Creuse

- 10 décembre 1848 (élection du président de la République)
- 20 décembre 1851 (délégation des pouvoirs constitutionnels à Louis Napoléon Bonaparte)
- 21 novembre 1852 (plébiscite sur le rétablissement de la dignité impériale)

Années	Inscrits	Votants	Pour	Contre	Voix perdues et bulletins blancs	Abstentions
1848	72 472	53 124	50 222	2 768	134	19 348
1851	74 052	57 762	54 518	3 048	196	16 290
1852	75 997	48 950	48 252	519	179	27 047
Totaux	222 521	159 836	152 992	6 335	509	62 685

SOUS-PREFECTURE
DE
BOURGANEUF.



0037.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir les procès-verbaux d'élections et les résultats qui m'ont déjà été adressés. J'espère qu'en général, Monsieur le Préfet, vous serez assez satisfait de ces résultats, surtout si vous considérez que, depuis plusieurs années, c'est dans l'arrondissement de Bourganeuf que Nadaud a établi son principal centre d'action, que, depuis quelques années aussi, c'est un foyer incessant de sociétés secrètes et de mauvaise propagande et qu'enfin c'est Bourganeuf qui a eu le triste privilège de voir éclater la seule insurrection de la Creuse, à cause, sans doute, de son voisinage de Limoges.

Je vous ferai observer aussi, Monsieur le Préfet, qu'il y a en ce moment, et surtout parmi les maçons, beaucoup d'absens; c'est à ce motif qu'il faut rapporter une grande partie des abstentions apparentes. Il faut en rapporter beaucoup aussi aux nombreuses maladies qui règnent actuellement.

Vous verrez, Monsieur le Préfet, que plusieurs communes n'ont pas un seul non.

À Marsac, par exemple, guidés par le brave capitaine de Marsac, de l'Empire, les électeurs sont tous allés au scrutin en chantant une chanson napoléonienne composée tout exprès par eux. Inutile de dire qu'il y a eu unanimité.

J'aurai l'honneur de vous adresser ce chant remarquable. Enfin, Monsieur le Préfet, nous avons partout la majorité, même à Soubrebois, la commune de Nadaud, ainsi qu'à Faux-Mazuras, St-Dizier, etc, depuis si long-temps perverti.

De Monsieur le
Préfet de la Creuse.

Bourganeuf, le 22 décembre 1851

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir les procès-verbaux d'élections et les résultats qui m'ont déjà été adressés. J'espère qu'en général, monsieur le Préfet, vous serez assez satisfait de ces résultats, surtout si vous considérez que, depuis plusieurs années, c'est dans l'arrondissement de Bourganeuf que Nadaud a établi son principal centre d'action, que depuis quelques années aussi, c'est un foyer incessant de sociétés secrètes et de mauvaise propagande, et qu'enfin c'est Bourganeuf qui a eu le triste privilège de voir éclater la seule insurrection de la Creuse, à cause, sans doute, de son voisinage de Limoges.

Je vous ferai observer aussi, monsieur le Préfet, qu'il y a en ce moment, et surtout parmi les maçons, beaucoup d'absens; c'est à ce motif qu'il faut reporter une grande partie des abstentions apparentes. Il faut en rapporter beaucoup aussi aux nombreuses maladies qui règnent actuellement.

Vous verrez, monsieur le Préfet, que plusieurs communes n'ont pas un seul non. A Marsac, par exemple, guidés par le brave capitaine de Marsac, de l'Empire, les électeurs sont tous allés au scrutin en chantant une chanson napoléonienne composée tout exprès par eux. Inutile de dire qu'il y a eu unanimité.

J'aurai l'honneur de vous adresser ce chant remarquable. Enfin, monsieur le Préfet, nous avons partout la majorité, même à Soubrebois, la commune de Nadaud, ainsi qu'à Faux-Mazuras, Saint-Dizier, etc depuis si longtemps perverti.

La commission, constate tout à la fois
d'après les documents fournis à l'Administration
par M. le Maire, et d'après la connaissance
personnelle de ses trois membres que les électeurs
qui n'ont pas pris part au vote en ont pour
la plupart été empêchés non seulement par
l'émigration ouvrière qui en tient les trois
quarts éloignés du département comme cela
résulte de l'opération ci-dessus, mais aussi
par la pluie torrentielle qui n'a cessé d'inonder
le département pendant les journées des
21 et 22 novembre; et que, à en juger par
les sympathies que les ouvriers éloignés du
pays ont manifestées pour le Prince

Louis Napoléon dans leur correspondance
avec leurs familles qu'ils engageaient
à voter pour lui, on doit croire que
le nombre des suffrages affirmatifs se
serait élevé à plus de soixante mille

La commission constate tout à la fois [...] que les électeurs qui n'ont pas pris part au vote en ont pour la plupart été empêchés non seulement par l'émigration ouvrière qui en tient les trois quarts éloignés du département [...] mais aussi par la pluie torrentielle qui n'a cessé d'inonder le département pendant les journées des 21 et 22 novembre ; et que, à en juger par les sympathies que les ouvriers éloignés du pays ont manifestées pour le prince Louis Napoléon dans leur correspondance avec leurs familles qu'ils engageaient à voter pour lui, on doit croire que le nombre des suffrages affirmatifs se serait élevé à plus de soixante mille si le vote sur le sénatus-consulte n'avait eu lieu qu'un mois plus tard, parce qu'alors ces mêmes ouvriers y auraient pris part.

Si le vote sur le Sénatus-Consulte n'avait eu lieu
qu'un mois plus tard, parce qu'alors ces mêmes
ouvriers y auraient pris part.

En fin de quoi le présent procès-verbal
dressé séance tenante a été signé par
le Président et les membres de la Commission.

A Guéret, le 27 novembre 1852,